

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 JUIN 2016

ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE

La Sté SET MEAL est retenue pour un montant prévisionnel annuel de 78 160.80 € HT

TARIFS DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE - ANNEE 2015 - 2016

FREQUENTATION	ELEVE DE L'ECOLE MATERNELLE	ELEVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	ADULTE
Régulière	3,34 €	3,56 €	4,42 €
Occasionnelle	3,88 €	4,32 €	6,22 €

PERSONNEL COMMUNAL

Le tableau des effectifs est modifié avec la création d'un poste d'Attaché et d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe, les deux postes sont à temps complet et sont déjà pourvus.

Par ailleurs un poste d'ATSEM 1^{re} classe est supprimé.

Une Prime de Fonctions et de Résultats est mise en place.

LOCATION D'UN BUREAU

Jusqu'à l'achèvement de l'Hôtel communautaire, la mairie héberge le service du Droit des Sols de la CCVI. Le montant de la location est fixé à 409 €/mois.

ALIENATION PARTIELLE DE CHEMINS RURAUX

Le CR 17 des Mottes au C. de Monts, le CR 51 du Cheval Blanc à la Billonnière, le CR 33 de Montison au Bas Bry sont aliénés au profit de Réseau Ferré de France pour le tracé de la LGV.

DENOMINATION DE VOIES

Des noms sont attribués aux voies suivantes :

- "Rue des Hortensias" (voie du lotissement des Hortensias, "La Pièce des Viviers)
- "Chemin de la Caroline" (partie revêtue du chemin rural n° 20 – "Pièce des Viviers")
- "Rue de la Plaine" (partant de la rue de Genevray – lotissement de Genevray)
- "Rue de la Fenaison" ((depuis le rond-point jusqu'à la rue de la Plaine – lotissement de Genevray)
- "Rue des Blés" (depuis la rue de la Plaine vers l'Est) – lotissement de Genevray)
- "Place Antoine de Saint-Exupéry" (Isoparc)